

---

ALISSA COOPER:                               Ceux qui ne sont pas sur le pont audio, s'il vous plait, donner votre nom.

[THERESA:]                                   [Merci.]

ALISSA COOPER:                               Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui est sur le pont de l'audio mais qui n'est pas dans la salle Adobe Connect? Bien parfait. Merci à tous de participer à cette réunion. Je crois que Paul n'a pas pu se joindre à nous. Il a un problème d'avion. Il est en retard. Mais bon, ce n'est pas grave.

Donc notre ordre du jour pour aujourd'hui est d'essayer de terminer la demande de proposition de la communauté qui figure devant vous sur votre écran. Je pense que la salle Adobe fonctionne maintenant, et vous pouvez faire défiler l'écran de manière indépendante. Vous n'avez pas besoin de dépendre de nous. Bien, nous allons voir si ça fonctionne.

Je crois que l'autre chose que nous allons essayer aujourd'hui ça va être de ne pas organiser la queue d'intervenants. Nous allons avoir une discussion. Nous allons voir comment cela fonctionne. Et si vous voulez prendre la parole, dite-le dans la salle de chat et nous allons essayer d'éviter donc de de voir organiser notre queue d'intervenant. Si vous voulez dire quelque chose dite-le. Et s'il y a une autre personne aussi. Vous attendrez un petit peu. Nous sommes des êtres humains.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Bien, nous avons le document devant nous, et c'est la version la plus actualisé. Nous avons une série de problèmes dans la liste de mail. Je voulais mettre cela en relation avec le problème que nous avons avec la fonction IANA. Mais d'abord, j'aimerais voir les différents points de notre réunion aujourd'hui. Quels sont les points que vous voulez aborder et je vous donne la parole.

Donnez votre nom avant de prendre la parole, s'il vous plait. Merci.

INCONNU: Je vois que Jean-Jacques levé sa main.

ALISSA COOPER: Oui Jean-Jacques, allez-y. Vous pouvez parler, on vous écoute.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Bien merci beaucoup Alissa. Je voudrais ici souligner quelque chose qui pose un problème pour le représentant d'At-Large. Il s'agit de distinction qui a été faite entre la communauté opérationnelle ou les entités d'un côté. Il me semble qu'il y a une contradiction ici entre le titre de notre document qui s'appelle: « groupe de coordination de la transition de la supervision de l'IANA: Demande de propositions » Et on a donc dans le titre proposition.

Et le première phrase de l'introduction dit la « communauté opérationnelle » et le petit 1a, et le petit 1b, demandent la contribution. Donc d'un côté, on a une proposition et de l'autre on a une demande de

---

contribution. Alors je pense que ce n'est pas vraiment logique et je voudrais que ce soient des objectifs qui n'ont rien à voir ensemble. Un groupe de coordination a pour objectif d'établir une différenciation entre différents concepts. Je comprends qu'il y a des responsabilités opérationnelles qui sont différentes et pour les communautés d'utilisateurs, je l'accepte. Mais en ce qui concerne la contribution, cette distinction me semble un petit peu inacceptable et curieux en tout cas.

La proposition qui va être faite par l'ensemble de l'ICG devrait être une série de proposition venant de la communauté opérationnelle et des autres communautés affectées.

Et c'est à nous de décider de au niveau interne ce qui correspond ici. Ici les propositions ne dépendent pas de cela. C'est une question de validité, une question de pouvoir, et affronté des critiques venant la communauté dans son ensemble, et y répondre. Donc je voudrais quelques précisions sur ce point-là, s'il vous plait.

JOSEPH ALLAN: Alissa, peut-être que je peux fournir...

ALISSA COOPER: S'il vous plait, donnez votre nom.

---

JOSEPH ALLAN:

Joseph Allan. Jean-Jacques, je pense que ce que vous dites ici est peut-être une définition insuffisante de notre action. Je ne pense pas que la question ici soit si le groupe de partie-prenante va participer au niveau de ces fonctions, mais quand est-ce que le moment est le plus approprié pour participer avec nous.

Donc je pense que le concept ici, c'est que il vaut mieux que les parties-prenantes travaillent avec la communauté opérationnelle pour créer donc cette proposition. Mais lorsque l'on passe à la deuxième étape qui est la création d'une proposition. Le groupe le plus large de parties-prenantes aussi peut entrer en contact direct avec nous et nous donner leur opinion.

Donc je dirais qu'on veut canaliser les contributions pour qu'il n'y ait pas de redondance, pour qu'il n'y ait pas de répétition, mais en même temps pour que tout le monde ait la possibilité de faire des commentaires. Voilà notre objectif.

RUSS MUNDY:

Jean-Jacques, j'aimerais ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit et c'est que le memo du 14 mars de la NTIA dit que nous devons demander la contribution de la communauté opérationnelle. Nous ne pas être responsable. C'est la demande de la NTIA, il nous faut donc avoir la contribution des opérateurs de l'Internet. La communauté dans son ensemble doit participer. Il y a bien sûr une volonté d'incorporer tout cela, mais pour répondre à la lettre du 14 mars de la NTIA, ce n'est pas essentiel d'avoir la participation, de la communauté d'utilisateur. Ce n'est pas essentiel pour que l'Internet continue à opérer et pour

---

maintenir les questions de sécurité et de stabilité. Je pense que la différence ici en termes de la contribution des opérateurs et le fait de vouloir la contribution des autres usagers est un facteur ici. Ceux sont deux choses différentes.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Je voudrais répondre à nouveau à ce que vous venez de dire, merci pour vos éclaircissements. Je dirais donc à tous les deux que je comprends que la requête le NTIA soit celle que vous avez présentée, et qu'on a besoin de la contribution de la communauté opérationnelle, mais cela n'exclut pas la contribution des autres participants au groupe de coordination.

Non comme je l'ai déjà dit pourquoi inclure à ce moment là les différents représentants et les différents représentants de la communauté des TIC en général. Il ne faut pas voir ici qui peut faire plus qui peut faire moins. Ici on a des instructions de la NTIA. Ils demandent qu'on ait une certaine communauté technique pour être sûr que la contribution des organisations opérationnelles soit présente, mais cela n'empêche pas que l'on a aussi sur besoin de la participation des autres acteurs de la communauté.

Et donc je considère que cela est important et que cela doit figurer dans l'introduction de notre document. Ce n'est pas juste [sinon faux] notre objectif d'inclusivité, nous ne respecterons pas cet objectif d'inclusivité si nous le faisons pas. Merci.

---

DANIEL KARREBERG: Jean-Jacques, je ne vous suis pas vraiment. Nous avons eu une discussion à Londres dans laquelle on a dit clairement qu'il y avait une proposition, qu'on mentionnerait la communauté opérationnelle, et qu'on parlerait des outils spécifiques la concernant et maintenant nous voulons faire une différence une différence dans ce texte entre les deux types de communautés qui sont concernés, et ici ce n'est pas une demande proposition, et une demande de sollicitation dans le commentaire qui se trouve dans la section 1, on demande à la communauté de participer et on demande à une communauté spécifique de participer aussi de nous faire cette présentation aussi et de nous faire des propositions. Je crois qu'à Londres on en a parlé. Je ne comprends pas vraiment le problème qu'il y a maintenant. Vous proposez des changements, des modifications spécifiques au texte alors que nous étions d'accord à Londres sur ce point-là.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci Daniel pour votre commentaire. J'en tiendrais compte, mais faire ces modifications, je le ferais plus tard parce que en une heure, j'aurais du mal à le faire. C'est vrai qu'à Londres, nous étions d'accord. Nous étions arrivés à un accord mais hélas tout le monde n'a pas suivi le même rythme que vous.

Et donc moi j'en suis resté là. Je le reconnais, il y a eu des discussions entre temps, nous sommes revenu vers notre communauté. Nous avons reçu des commentaires dans notre communauté, et donc il y a différents degrés de consensus. Il y a des personnes qui ne sont pas du tout d'accord avec ce point-là. Ce qui fait qu'il y a des différences qui sont surgir concernant les propositions de la communauté

---

opérationnelle et la contribution d'un groupe plus large de communautés concernées par les fonctions IANA.

MILTON MULLER:

J'ai un problème, je ne comprends pas très bien ce dont Jean-Jacques parle et quel est l'objection qu'il veut faire. On en a parlé, ça a été le problème principal dans ces deux dernières semaines dans le développement du RFP, on a parlé de la formulation. Je me demande si vous parlez du document sur lequel nous avons travaillé.

Nous parlons du RFP. On est d'accord. Donc on demande des participations de la communauté opérationnelle, ensuite il y a un autre paragraphe. On dit que l'on voudrait avoir le consensus de toutes les parties concernées. On a demandé quelque chose. Il me semble que c'est suffisant de consulter toutes les parties concernées. On parle ici des processus, les communautés ici participent. C'est un processus inclusifs. Qu'est-ce qui manque? je ne comprends pas Jean-Jacques ce que vous trouvez qui manque.

ALISSA COOPER:

Jean-Jacques je m'excuse. Nous avons des problèmes pour vous entendre. Nous n'entendons pas la ligne en français. Est-ce que vous pouvez parler en anglais parce qu'il y a un problème.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Bien, pas de problèmes. Je parlais en français pour que l'interprète m'entende, mais puisqu'il y a un problème je parlerais en anglais.

---

Bien Milton, j'ai reçu votre message. Je dirais que le comprends. Ma réponse est que depuis Londres il y a eu une prise de conscience d'une partie de la communauté, y compris celle que je représente. Et tout le monde n'est pas d'accord sur ce point. Et donc voilà ce que je voulais souligner. Il y a un manque de compréhension et depuis Londres nous ne sommes pas d'accord. Je suis d'accord avec cela.

Comme je suis un des deux représentants d'ALAC, je ne suis pas seule. J'ai fait cela en consultation avec d'autres personnes, avec le Président de l'ALAC par exemple, et nous pensons que cela n'est pas satisfaisant. Donc, si vous demandez une réponse immédiate avec une proposition immédiate de rédaction pour ce document, je ne suis pas d'accord pour le faire.

Je reviendrais vers vous dès que possible pour vous proposer une autre rédaction. Mais je voudrais que ce soit enregistré que l'on sache que je ne suis pas d'accord avec cette rédaction, et que nous considérons que cette rédaction n'est pas satisfaisante. Voilà c'est tout. Merci.

ALISSA COOPER:

J'ai quelque chose à dire. Et si la rédaction du premier paragraphe de l'introduction ici du point 1. On parle directement d'une charte. Et donc nous avons plusieurs commentaires sur la charte, et je serais curieuse de savoir si vous pouvez nous parler de cela. Est-ce que vous acceptez de ici cette mention de la charte parce qu'il est clair que ALAC a du considérer cette charte dans le délai, et peut-être que vous n'êtes pas d'accord avec la rédaction. Donc ma question est qu'il semble qu'ici le problème provient de la rédaction en lui-même ou du contenu. Je crois



---

que la charte doit être rédigée. Nous avons une semaine de commentaire qui a été ouvert. Nous devons essayer cette semaine de mettre notre charte en place. C'est important.

JARY ARKO:

Nous avons des suggestions, et des réflexions de Jean-Jacques et des autres personnes du RFP. Et l'objectif ici est de dire que bon on a besoin de faire quelque chose et ici il y a un petit peu de déconnection parce que ce que Jean-Jacques essaie de dire aux autres communautés et au reste du monde est « c'est important, on besoin de votre opinion, on veut l'entendre ».

Je crois qu'on est tous d'accord sur ce point-là. Mais cela apparaît peut-être au mauvais endroit dans ce document. Je me demande si ça ne serait pas c'est logique ou plus intelligent de voir avec Jean-Jacques ou avec quelqu'un d'autre de rédiger ce document pour envoyer au message aux représentants d'ALAC ou autres représentants du gouvernement en leur disant qu'ils doivent participer à ce processus et en leur donnant la possibilité de participer à ce processus.

Je crois que c'est important et que leur opinion compte, particulièrement tout ce qui concerne la communauté des utilisateurs.

JOE ALHADEFF:

Ceux d'entre vous qui ont participé aux conversations sur ce document. J'ai posté un commentaire sur ce thème en particulier il y a deux semaines. Et c'est le type de solution qu'on a trouvé justement parce

---

que c'était le consensus générale qui disait que la communauté non opérationnelle n'allait pas créer une position formelle.

Et donc on voulait avoir leur contribution en parallèle. Ce qui n'est pas clair ici, parce qu'on ne sait pas vraiment quel est le processus exactement qui va être utilisé. Lorsque l'on a créé l'ICG, on ouvert cela à une conversation de partie-prenante plus large qui n'était pas limiter à la communauté opérationnelle bien sûr.

Et je ne suis pas d'accord avec le reste des opinions, c'est vrai que la NTIA a dit qu'il avait besoin que la communauté opérationnelle participe. Mais nous sommes arrivé tous ensemble à la conclusion que la consultation doit être faite auprès des parties-prenantes dans leur ensemble.

Donc Jean-Jacques, vous avez ici un processus en deux étapes. La première étape suivre la proposition. Cela n'est pas ouvert encore parce qu'il y a un processus pour participer à la proposition formelle. C'est un processus en cours de route. Une fois que la proposition formelle sera faite, nous aurons la contribution des parties-prenantes, un autre processus. Je ne sais pas si cela vous donne un petit peu de satisfaction, mais il faut si ces précisions suffisent. En tout cas, ce processus est en cours d'organisation.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Oui, pendant que vous parliez, j'ai préparé ma réponse à la personne qui a parlé avant vous. Je pense qu'il faut comprendre que le texte tel qu'il est maintenant ce petit a des propositions des communautés

---

opérationnelles, le petit b, demander la contribution d'un groupe plus large de communautés concernées par les fonctions IANA.

Oui, je pense que ici pourquoi ne pas mettre quelque chose genre proposition privée pour monter que la tâche consistera à demander la contribution de petit a, la communauté opérationnelle petit b, un groupe plus large de communautés concernées etc, et ensuite un peu plus loin dire que l'on explique que toutes ces contributions seront utilisés pour la préparation des propositions.

Je pense que cela répondrais davantage à l'esprit dans lequel nous avons travaillé, dans lequel notre groupe de coordination veut travailler. C'est une distinction très claire que l'on ferait entre les communautés opérationnelles et qui ont donc une série de responsabilité et de l'autre entre une communauté qui n'a pas de responsabilité justement. Puisque nous au sein de la communauté At-Large nous considérons les tâches de l'ICG, des TIC en général, mais nous voulons participer à ces responsabilités.

Donc voilà, je ne suis pas vraiment prêt à vous donner d'autres alternatives, mais nous le ferons. Je voulais seulement vous donner l'esprit, le ton qu'on voudrait que soit rédiger ce texte. Donc il y a plusieurs solutions possibles. Ce serait simplement de modifier la rédaction pour que le mot proposition apparaîtrait en introduction et concernerait toutes les communautés ici intéressés.

On aurait deux étapes de la communauté opérationnelle et la communauté en général avec deux responsabilités différentes.

ALISSA COOPER:

Nous avons d'autres thèmes à aborder. Je m'excuse. Si vous le voulez bien, je dirais que ici ce qui compte c'est donc d'avancer c'est de séparer donc les tâches de chacun. Donc si l'on arrive à aborder les autres points sur lesquelles nous devons discuter aujourd'hui, s'il n'y a pas d'objection. Nous devrions finir aujourd'hui de façon à ce que la communauté opérationnelle puisse commencer son travail de proposition à faire. Donc nous sommes très anxieux, nous devons avoir quelque de rédiger sur lequel travailler, une première version sur laquelle travailler, qui pourra être publié, même si ensuite nous continuons à régler ces problèmes. Et donc je demanderais à Joe, à Jean-Jacques, et à Jary de faire leur suggestions et d'essayer ensuite de régler ensuite ce problème de façon à ce que le groupe en soit informé ensuite que l'on puisse avancer dans notre ordre du jour.

MILTON MUELLER:

Je ne pense pas que ça soit une bonne idée de publier cela s'ils ne sont pas d'accord sur ce point-là. Je crois qu'on risque d'en avoir encore pour une semaine pour régler ce point. Donc les communautés concernées par les protocoles devraient se mettre au travail. Je crois qu'on pourrait régler cela de manière simple puisque d'après ce que j'ai compris la plupart du matériel, et ce que demande en tout cas Jean-Jacques est ici déjà dans le texte. Les différences pourraient être qu'on a traité le côté opérationnelle comme un des premiers responsables de ce processus. En réalité, ceux sont des personnes qui vont faire des propositions. Ces propositions viendront du processus de que les communautés opérationnelles vont mettre en place. Donc on peut avoir le consensus

---

et l'accord des points clés de la communauté opérationnelle, les facteurs clés, mais d'une certaine façon, si on dit que les propositions viennent des communautés opérationnelles en elles-mêmes et non pas des groupes plus larges de la communauté et que l'on demandera ensuite à ces groupes de travailler avec nous, et pour avoir aussi leur consensus. C'est une question de rédaction, seulement on peut régler cela rapidement.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Je vous remercie pour ce que vous venez de dire, Alissa et Milton, je pense que c'est une bonne idée de se mettre d'accord par email pour voir un petit peu comment on peut résoudre cela avec les personnes que vous avez mentionné, c'est-à-dire Joe, Jary, et moi-même et les autres qui sont intéressés. Ce sera fait au cours des deux jours, demain et après-demain, je vous promets que nous vous donnerons une formulation, une rédaction plus en accord avec ce que souhaite At-Large.

En ce qui concerne les remarques, concernant la possibilité de se réunir. Je pense que c'est intéressant, mais peut-être que ça peut nous mener de nouveau à un résultat qui n'est pas prévue que l'on veut parce que les communautés opérationnelles qui réussissent semblent dire que l'on va introduire une certaine inégalité entre les communautés opérationnelles et le reste des ICG, c'est justement ce qui a donné lieu à ma réaction en premier lieu. Donc voilà, je voulais dire cela et je pense que ce sont des notions abstraites. C'est vrai, je vais donc suivre la suggestion d'Alissa et entre demain et après-demain, nous allons nous

---

occuper de faire des propositions concernant la rédaction de cette partie du texte, et je vais consulter ALAC aussi.

MILTON MULLER:

La différence entre les clients et la communauté opérationnelle de l'IANA sont des personnes qui sont indirectement affectées par l'IANA. La communauté opérationnelle va créer une charte, quelque sur laquelle on doit se mettre d'accord. Donc créer une distinction, aide d'une certaine façon et parce que cela rend la possibilité d'un accord pratiquement impossible.

Parce qu'on a des utilisateurs de l'Internet, moi-même par exemple, je me considère comme tel. Le même type de relation avec les fonctions IANA existent pour les registres de TLD, qui doivent actualiser leurs données dans la zone racine.

C'est faux. C'est une distinction de fait qui existe et qui doit être réalisé.  
Merci.

ALISSA COOPER:

Merci Milton, nous devons conclure. Donc je vais créer ce petit sous-groupe pour...

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Je voudrais répondre à ce point.

---

ALISSA COOPER: Nous sommes en retard.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Je voudrais répondre. C'est 30 secondes c'est tout.

C'est juste une question de reformulation, de rédaction et nous allons nous en occuper.

ALISSA COOPER: Très bien. Un point qui est important ici, vous avez dit que dans deux jours ça sera fait, nous avons besoin de l'accord du groupe, pas seulement de l'ALAC, et donc je pense qu'il faut essayer de trouver une manière de régler ce problème et en attendant, je pense que si l'on peut dire que la substance de documents se trouve dans la deuxième section. Je pense que nous pouvons parvenir à un point sur lequel la communauté va pouvoir travailler et se mettre d'accord.

Et il y a d'autres personnes qui ont des problèmes. Daniel et moi-même, etc.. donc je voudrais qu'on continue et qu'on voie les autres aspects de ce document.

DANIEL KARREBERG: Je vais remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce document, je pense que c'est un document solide. Ce matin j'ai constaté que la fonction IANA supporte une série d'opérations des communautés opérationnelles. Et il y a des contributions au niveau des propositions formelles de la communauté. Mais est-ce que nous ne devrions pas

---

aussi demander si ce ne serait pas nécessaire pour ce RFP que la communauté fasse ces propositions [inintelligible], qu'on considère comme possible que l'IANA reste comme une entité ou que différentes entités au contraire avec lesquelles travailler avec différentes configuration.

Est-ce que c'est clair? Oui, je peux proposer un texte s'il n'y a pas de proposition là-dessus.

ALISSA COOPER:

S'il vous plaît, donnez votre nom.

JOSEPH ALHADEFF:

Joseph Alhadeff, ça serait très bien qu'on propose un texte, mais je suggère aussi qu'une autre chose que la communauté des utilisateurs va être inquiète concernant les changements que nous allons introduire dans ce processus parce que ça va rendre les choses encore plus compliqués. Ça va créer davantage de problèmes, difficile à régler.

Donc nous allons ainsi créer des fonctionnalités opérationnelles différentes dans une manière qui ne peut-être très prudente et nous avons besoin de valider ces modifications. Ça serait une réserve ici que je voudrais faire. Il y a différents types d'objections mais je pense qu'ici il faut tenir compte de ce point-là.



---

ALISSA COOPER: Daniel, je me demande si cette considération est quelque chose qui peut venir après la proposition, les composantes séparées de proposition qui ont été soumise, concernant les modifications proposées. Et le thème, nous devons voir si la communauté est d'accord dans ce sens ou pas.

DANIEL KARREBERG: Non, je veux qu'on me comprenne. Je voudrais répondre à ces deux personnes. Comprenez moi bien. Mon intention n'est pas de suggérer une des propositions pour créer plusieurs entités au sein de l'IANA, mais mon objectif serait ici de demander à la communauté de considérer la possibilité de mettre sur la table, cette possibilité d'avoir plusieurs organisations, plusieurs entités au sein de l'IANA.

Je suis d'accord avec ce que Joseph a dit concernant la continuité opérationnelle et tout cela bien sûr. Mais ce serait utile d'avoir des opinions sur ce point-là, et aussi si cela semble opportun, on peut en discuter à nouveau, et faire un processus de consultation à nouveau.

Ici l'objectif serait d'entraîner une prise de conscience de la part de la communauté et obtenir des informations sur ce que la communauté pense de cela.

RUS HOUSLEY: Daniel, ici il y a une communauté particulière qui a une solution qu'elle propose pour la transition. Cela ne comprend pas ici ce type d'analyse.

---

Nous voulons au fait votre opinion mais que vos propositions n'auront pas d'impact. C'est une façon de dire cela. Et s'il y a des propositions. Et elles ne sont pas obligatoirement prises en compte.

RUSS MUNDY:

Je pense qu'il faut y réfléchir, la communauté peut aussi y penser s'il y a une série de travaux qui est réalisée, peut-être que la rédaction en ce qui concerne ça pourrait être, la communauté désire un type de séparation ou de fragmentation qui serait réalisé pour coordonner avec les principaux opérateurs de la communauté, et dans la mesure où cela pourrait avoir un impact sur ces différentes communautés.

Cela pourrait inclure ou aborder ces différents aspects dont vous parlez ici. Qu'en pensez-vous? Demander à la communauté de travailler ensemble avant que la question atteigne l'ICG.

DANIEL KARRENBERG:

Je pense que puisque nous voulons créer des sous-groupes pour travailler là-dessus. Je pense que on pourrait proposer ici une rédaction. Je vais m'en occuper dans les deux jours à venir, si vous le voulez. Est-ce que vous êtes d'accord?

RUSS MUNDY:

Je pense que ça serait une bonne chose.

ALISSA COOPER:

Très bien. Allez-y.

DANIEL KARREBERG: Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce sujet? Si ce n'est pas le cas, j'ai fini.

ALISSA COOPER: Bien alors, je voudrais maintenant que l'on parle des commentaires que nous avons reçus concernant l'utilisation des relations avec l'IANA. Je vais le mettre sur l'écran si les gens pensent que c'est utile.

Bien, je vois que nous avons cette phrase au début dans plusieurs parties du document concernant notre relation avec l'IANA, la relation que nous avons avec ICANN comme opérateur des fonctions IANA.

Il faudrait se référer à cette phrase. Je vois qu'il y a une réponse sur la liste de diffusion de Patrick. Et je suis assez d'accord avec lui, c'était que on parle ici d'IANA dans le sens de l'autorité opposée à l'IANA dans le sens de fonction dont s'occupe l'ICANN.

Okay, maintenant cela est sur l'écran. Donc est-ce que vous pouvez faire des commentaires ici, en tout cas, Elise n'est pas sur cet appel donc elle a envoyé ce commentaire et elle ne peut pas participer à cette discussion. Mais si on passe à IANA comme autorité et non pas comme quelque chose divisé en plusieurs entités, je ne suis pas très très satisfaite de ce que nous avons dans la rédaction. Je crois qu'on pourrait en parler si vous voulez.

---

MILTON MULLER: Est-ce que Patrick est là?

PATRIK FÄLSTRÖM: Oui, je suis là.

MILTON MULLER: Allez-y.

PATRIK FÄLSTRÖM: Ce que je voudrais ici éclaircir, c'est ce que nous comprenons tous, ce que nous comprenons part le terme IANA, ensuite nous pourrions voir est-ce que le texte répond à cet accord ou pas ou est-ce qu'il faut modifier quelque chose? En tout cas je pense qu'avancer et ensuite changer le texte risque d'être dangereux. Donc je pense qu'il faudrait d'abord se mettre d'accord sur ce que nous n'entendons par cela.

MILTON MULLER: Oui, je ne comprends pas vraiment le point ici, ce que Alissa vient de dire, parce que la raison pour laquelle nous avons cette relation avec ICANN et parce que le NTIA et le contrat de l'IANA est conclu. Et c'est la raison de notre processus est ici. Donc tout ceci répond à la définition de Patrick. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le point que nous n'ayons pas besoin de changer quelque chose dans le RFP selon les commentaires de Alissa..

---

LYNN ST. AMOUR: Je pense qu'il y a une solide analogie entre la Société Internet et l'IETF, crée le point légal pour beaucoup de choses ici. Et je pense que l'IETF est une entité qui s'est engagée à certaines responsabilités, et nous ne voulons pas laisser l'IETF de côté, nous ne voulons pas modifier la relation contractuelle qui existe avec les organisations concernées. Non ce n'est pas cela.

RUSS MUNDI: Je voudrais dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que Milton a dit. Et d'après ce que j'ai compris, il a dit que la seule raison pour laquelle cette organisation a une relation avec ICANN est parce qu'il existe un contrat avec le NTIA. Je pense que ce n'est pas vraiment exact. C'est parce que certaines relations ont existé avant cela depuis avec l'IANA, et c'est une question de migration. Cela est passé entre les mains de l'ICANN, mais c'est tout.

Mais moins important que cela je pense que il y a le fait que nous avons une manière de définir clairement la compréhension. Ce qui me semble Patrick a dit pour répondre à l'email d'Elise. Et la fonction a été décrite, et vraiment la fonction IANA tel qu'elle existe actuellement qui existe depuis très longtemps, et qui maintenant est confié à l'ICANN. Nous devons maintenant nous assurer que cela est bien décrit et que cela est facile à comprendre par la large communauté, parce que sinon il existe et Elise l'a dit ici.

---

KEITH DAVIDSON: Je suis un petit peu inquiet parce que Milton dit on doit voir les activités de l'IANA en général. Il faut vraiment être prudent dans ce que nous faisons. En ce qui concerne l'IANA et les fonctions IANA. En ce qui concerne la base de données de l'IANA ou de la fonction IANA, or lorsque l'on parle de l'opérateur des fonctions IANA. Ce type de mention peut donner davantage de clarté, en ce qui concerne les entités qui pourraient être créé ou auxquelles nous faisons allusions, ou en ce qui concerne les fonctions ici qui sont donc concernés. Si on évite la confusion, par ce type de précision. Ça serait une bonne chose.

MILTON MUELLER: Je dirais que si la contribution d'Elise peut être prise en compte et si on peut remplacer le mot « client de l'IANA » par « ICANN », ce n'était pas cela qu'on doit faire. Nous parlons des opérateurs des fonctions IANA, et il faut considérer cela de manière différente, l'ICANN doit le considérer différemment parce que vous savez que le contrat de NTIA va être fait avec ICANN.

C'est un contrat qui va être donc... nous sommes dans un plan de transition qui ne va plus exister. Qu'est-ce qui va se passer ensuite avec cette fonction IANA? Il faut en parler d'une manière qui ne partira pas du principe que cela sera obligatoirement lié à ICANN. On a donc la NTIA qui a donc fait cette première étape, mais ensuite on ne sait pas ce qui va se passer.

KEITH DAVIDSON: Bien, merci de cette clarification.

ALISSA COOPER: Elise, nous allons vous demander de travailler sur la réponse de Patrick sur son email, et je me demande si l'on peut faire allusion simplement à la définition de l'IANA, et dire que nous avons un document de SSAC. Utiliser cette définition du document de SSAC est une définition plus large qui parle du contrat avec la NTIA. Il parlait des différents arrangements concernés.

Si on peut mettre cela en pied de page, pour que tout le monde sache qu'on parle de fonctions IANA, etc...

On peut y faire allusion dans une note en bas de page. Ça sera peut-être plus clair.

PATRIK FÄLSTRÖM: Je voudrais que tout le monde sache que ce n'est pas difficile de trouver ces documents de SSAC, parce que cela se trouve dans la session 1 de ces documents. C'est comme ça que le document commence. Donc c'est facile.

RUSS MUNDI: Ce document SSAC fourni une bonne clarification et je pense que c'est une bonne solution si l'on veut changer la rédaction de cette partie du texte.

---

ALISSA COOPER: Est-ce que quelqu'un est contre l'ajout de cette définition concernant IANA?

DANIEL KARREBERG: Nous pouvons l'utiliser. Je me demande s'il ne serait pas préférable de dire de se référer à l'annonce de la NTIA et des documents le concernant puisque nous essayons de générer des propositions pour répondre à la demande de la NTIA. Donc je pense que ça serait une autre possibilité.

PATRIK FÄLSTRÖM: Je voudrais dire que je parle en tant que Président de SSAC, et je dirais que ce document a été créé par SSAC de manière isolé, ce qui veut dire que l'on se réfère à l'ensemble du document, ça pourrait être dangereux, mais se référer au document pour cette définition en particulier, qui est le paragraphe que j'ai ici cité. Je pense que ça serait une bonne chose, et je serais d'accord avec cela.

RUSS MUNDY: Et je préfère extraire ceci que prendre des parties d'un document avec un contexte tout à fait différent.

ALISSA COOPER: Ce que je pense c'est que le texte que l'on voit pourrait apparaitre en note de bas de page dans notre RFP. Est-ce que vous êtes d'accord?



---

RUSS MUNDY: Oui, c'est bon.

MARTIN BOYLE: Je trouve que la définition tel qu'elle est ici est très utile lorsque je regarde l'annonce de la NTIA, et cette annonce le terme de contrat de fonctions IANA, comme c'est la même communauté qui a été mentionnée. On a cette sensation générale que ici si on ne le dit pas, on ne saura pas à quoi on fait allusion clairement, les fonctions IANA, la base de données IANA, l'opérateur des fonctions IANA, tout cela je pense qu'on a besoin de clarification qui concerne les opérateurs des fonctions IANA, l'IANA en générale. C'est important.

ALISSA COOPER: D'après ce que j'ai compris. Votre idée ici que Keith et Martin proposent c'est que nous allons ajouter un opérateur de fonction à l'IANA, c'est ça votre proposition?

MARTIN BOYLE: Alissa, est-ce que vous pouvez répéter s'il vous plaît?

ALISSA COOPER: Oui, la question est la suivante: si l'on ajoute au mot «fonction ou opérateur de fonction », vous voulez mettre cela en plus de la définition générale que nous allons mettre dans la première page du document ou vous voulez que ces documents soient faites automatiquement.

On a perdu l'audio.

---

Je pense que ce qui pourrait être fait. Je crois qu'on a un consensus concernant ce document. Je pense que Martin et Keith veulent être plus clairs en ce qui concerne les fonctions IANA. On peut en parler sur la liste de diffusions. En discuter davantage, plus tard et on verra ensuite comment on peut régler cela et se mettre d'accord.

Nous sommes en train d'arriver au bout de notre téléconférence qui devait durer une heure. Donc je voudrais savoir s'il y a d'autres problèmes que vous voulez mentionner ici. Et sinon, je voudrais dire que ce document fait plus ou moins que nous sommes parvenu à un consensus. Nous avons un plan pour continuer à avancer, et à régler les différents problèmes qui ont été abordé aujourd'hui. Je dirais de nouveau que s'il y a une pression de la part de la communauté opérationnelle, question de bruit, question de temps. Mais je pense qu'il nous faut partager cela avec la communauté de l'IETF. Il ne faut pas aller trop vite, pour donc se mettre d'accord et finir la rédaction de ce document vers la fin de cette semaine. Et à ce moment, pouvoir continuer à avancer.

Est-ce que vous êtes d'accord?

INCONNU:

Nous allons consulter notre propre communauté chacun.

ALISSA COOPER:

Nous n'avons pas parlé des commentaires publics. C'est vrai. Nous allons prendre une minute pour en parler. Je pense qu'il y a les commentaires, les périodes de commentaires qui va être ouvert sur ce

---

RFP, il y a aussi la question de la charte, chacun va devoir prendre ce document, le présenter à sa propre communauté pour avoir donc des commentaires et ensuite voir s'il y a des modifications à faire. Par la suite, nous devons incorporer ces modifications bien sûres avant notre réunion de l'IGF. Est-ce qu'on est d'accord là-dessus?

Est-ce que vous pensez que le texte que nous avons dans 24 heures un fois qu'on aura résolu les difficultés qu'ils y avaient concernant la rédaction, tout ce qui concerne la fonction IANA. Est-ce que vous pensez que ce texte est assez stable? est-ce que vous pensez qu'on peut le présenter à notre communauté?

RUSS MUNDY:

Je pense qu'il devrait être disponible tout de suite. Toutes ces choses ne sont pas primordiales. Et donc je pense qu'ensuite nous pouvons demander aux représentants de la communauté de leur présenter et de dire voilà où nous en sommes pour que la communauté sache où on en est et qu'elle voit les changements au fur et à mesure qu'ils sont créés. On n'est pas obligé de leur dire voilà, ça c'est la version finale, on peut déjà leur montrer ce document tel qu'il est maintenant avec le besoin de modification, et leur présenter tout cela.

ALISSA COOPER:

Oui, vous avez raison. On peut envoyer un email en disant à nos communautés: «Voilà ce que nous avons fait, et dites-nous ce que vous en pensez? ».

---

RUSS MUNDY: Je pense que c'est une bonne chose. Je pense que ce n'est pas vraiment nécessaire, mais je ne suis pas contre.

DANIEL KARREBERG: Est-ce que je pourrais avoir aussi une clarification en ce qui concerne la publication? Parce que quand on publie un texte, ce texte est d'une façon fixé, mais on pourrait demander à la communauté de travailler sur ce texte comme nous l'avons tous fait. Mais on impression est on devrait le finir et le publier dans notre réunion d'Istanbul. Et si la communauté veut faire des commentaires à ce moment-là on peut décider de publier la clarification par la suite.

Je pensais que c'était la façon dont on allait travailler en tout cas, c'est ce que j'avais compris.

ALISSA COOPER: Je ne pense pas que ça soit nécessaire de le publier avant l'IGF.

RUSS MUNDY: D'après e que j'avais compris, cette téléconférence était la raison, parce que nous voulions publier cela avant l'IFG.

ALISSA COOPER: C'est quelque chose que l'on peut être faire, et c'est pour cela que j'ai demandé au gens au gens s'ils pensaient que c'était suffisamment correcte comme rédaction et si on pouvait à faire les modifications dont on avait parlé dans notre téléconférence d'aujourd'hui. Le présenté à

---

nos communautés respectives, avoir leurs commentaires là-dessus et continuer à avancer comme ça avant la réunion de l'IFG.

MILTON MUELLER:

Nous avons déjà demandé à ce que ce document soit envoyé à nos communautés pour que les communautés fassent des contributions. Moi ce qui m'inquiète ici c'est ces modifications dans la rédaction. Ces modifications portent sur des points très très sensibles. Ce que font les communautés opérationnelles? les communautés des utilisateurs? les fonctions IANA? etc...

Je crois que ça peut être réglé en quelque jours, mais je me demande si le fait de faire circuler notre document va changer quelque chose en tout cela? Je suis impatient que tout le monde, je voudrais que ça soit fait, même si on regarde ici qui va faire des propositions. Je pense qu'on peut éviter des confusions, en attendant quelques jours avant de faire circuler cette version.

DANIEL KARREBERG:

Je n'ai pas de problèmes à faire circuler cela. C'est un travail qui est en cours d'élaboration. Donc je pense que tout le monde le sais. Le commentaire que je voudrais faire parce que Milton a dit, était qu'il y a des choses séparées, concernant la définition de l'IANA. Le problème de définition, et personnellement je suis satisfait de la suggestion qui a été faite concernant notre document. En ce qui concerne, les propositions, le social [inintelligible], je propose que le problème dont nous avons déjà parlé depuis le début de la création de ce groupe de l'ICG. Je crois

---

qu'il faudrait reconnaître que même si nous avons un consensus général, je pense qu'on doit continuer à avancer.

MILTON MUELLER: Oui, je crois qu'on a discuté. Jean-Jacques a exprimé ses préoccupations. Nous allons faire une modification de la rédaction. On peut le faire en un jour ou deux. Et ensuite on peut diffuser notre RFP.

[JARY ARKO]: Oui, d'abord je voudrais répondre à cela et dire que je pense que nous devrions faire ces modifications dans la rédaction si cela satisfait les soucis de Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Je voudrais répondre à Milton et Jary, leur dire que je les remercie pour ces suggestions. Et que je ferais cela dans les deux jours à venir. Merci.

DANIEL KARREBERG: J'ai une objection contre la possibilité d'essayer de finir ce texte, de faire des modifications substantielles, une semaine et demi avant la réunion en face en face. Le RFP va déterminer l'impact que nous avons, la qualité du travail que nous aurons puisse que nous avons une réunion en face à face dans une semaine et demi. Je pense que nous devrions prendre le temps de finaliser cela avant la réunion.

---

Si nous pouvons faire cela avant la réunion ça serait une bonne chose, mais le RFP est le document le plus important que nous allons utiliser. Donc je pense que ça serait ma proposition.

JEAN-JACQUES SUBRENAT J'ai une question. Excuse-moi, mon anglais n'est peut-être pas très bien. Mais je n'ai pas compris est-ce que cela exclut ce que j'ai suggéré. C'est-à-dire que dans deux jours on fasse nos modifications.

DANIEL KARREBERG: Non, je crois qu'il nous faut inclure ces données.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Donnez-nous deux jours

ALISSA COOPER: Je pense qu'on un petit peu juste. On a travaillé pendant plusieurs semaines sur ce document. Et donc, ce que je vois au niveau du chat c'est que tout le monde voudrait que cela soit publié avant l'IGF comme on l'avait dit d'ailleurs. Donc on est un petit peu pressé. Ce que je suggère c'est que l'on fasse un gros effort pendant ces deux journées à venir. Tout le monde est d'accord, sur la publication du document, peut-être une version de plus, mais essayer de publier ce document comme document final.

Comme je l'ai dit la substance du document est stable, il y a une série de petit problème qui peut être réglé. Je pense qu'il faut en tenir compte.

---

Nous avons un consensus. C'est que ce texte doit être publié pour l'IGF. Donc voyons qu'est-ce qu'on peut résoudre avant cette réunion et donc jeudi nous verrons ce que nous avons si nous pouvons donc publier cela. Donc il faut faire un gros effort au niveau du groupe pour que tout cela, toutes les modifications soient faites vers la fin de la semaine s'il vous plait.

JOE ALHADEFF:

Je pense qu'on peut trouver une solution, et cette solution j'ai envoyé une note ce matin que j'ai posté, j'ai proposé des diapos pour l'IFG qui seraient présentés à ce propos.

Donc si vous voulez réagir, je serais ravi d'entendre vos commentaires.

ALISSA COOPER:

Je m'excuse. Cette téléconférence est arrivée à sa fin. Nous allons essayer donc d'avoir une version rédigée avec ces modifications pour jeudi comme cela a été dit.

Bien, merci à tous. Merci d'avoir participer à cette réunion. Je vais envoyer la liste des personnes qui ont participé. S'il vous plaît, vérifier que votre nom figure dans la liste. Donc ensuite nous allons publier les comptes rendus de cette réunion qui seront publiés sur la liste de diffusion pour que tout le monde puisse les lire.

Merci, merci à tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**